

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE CE 7^E JOUR DE FÉVRIER 2017, À 20H00**

Étaient présents : Monsieur Jean Murray, maire
 Monsieur Michel Robert, conseiller
 Madame Annie Houle, conseillère
 Madame Eve-Marie Grenon, conseillère
 Monsieur Pascal Smith, conseiller
 Monsieur Yvon Forget, conseiller
 Monsieur Daniel Bouchard, conseiller

Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale, monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques, ainsi que monsieur Jean-François Rousseau, directeur du Service de Sécurité Incendie assistaient également à la séance.

R-15-2017 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par monsieur Yvon Forget que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

R-16-2017 Adoption du procès-verbal du 10^e jour de janvier 2017

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 10^e jour de janvier 2017 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le procès-verbal du 10^e jour de janvier 2017 soit accepté tel que déposé.

R-17-2017 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 264 371.56\$ soit acceptée.

R-18-2017 Rapport annuel du C.C.E. pour l'année 2016

Le conseil ayant pris connaissance du rapport annuel du comité consultatif en environnement pour l'année 2016 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-19-2017 Rapport annuel du C.C.I. / Tourisme Saint-Marc pour l'année 2016

Le conseil ayant pris connaissance du rapport annuel du comité de concertation et implantation Tourisme Saint-Marc pour l'année 2016 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-20-2017 Rapport annuel du C.C.L. pour l'année 2016

Le conseil ayant pris connaissance du rapport annuel du comité consultatif en loisirs pour l'année 2016 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-21-2017 Rapport annuel du C.C.U. pour l'année 2016

Le conseil ayant pris connaissance du rapport annuel du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2016 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-22-2017 Rapport du C.C.L. du 12^e jour de janvier 2017

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en loisirs tenue le 12^e jour de janvier 2017 ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-23-2017 Rapport du C.C.E. du 30^e jour de janvier 2017

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 30^e jour de janvier 2017 ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-24-2017 Servitude de passage

Considérant que les propriétaires du lot 5 312 099 requièrent de la municipalité qu'elle leur accorde une servitude de passage dans une partie du lot 5 311 937, propriété de la municipalité ;

Considérant que le lot 5 311 937 est l'assiette d'une partie du Rang des Soixante qui est un chemin public qui n'a pas été aboli, mais qui n'est pas non plus entretenu ;

Considérant que l'octroi de cette servitude ne doit pas être considéré comme un acte d'abolition du chemin ni un acte de tolérance ou de reconnaissance de l'usage qui en est fait par les voisins ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que la municipalité consente aux propriétaires du lot 5 312 099 une servitude de passage sur une partie du lot 5 311 937, telle que décrite au plan et à la description technique qui en est faite par Jean-Yves Tremblay, a.g., dossier 16-331, minute 17 751, à charge pour le fonds dominant d'assurer l'entretien de la partie sans servitude, à ses frais ;

Que mention soit faite à l'acte de servitude que les parties signataires ne prétendent à aucun droit sur le lot 5 311 937, qu'elles reconnaissent que cette partie du Rang des Soixante n'est pas abolie ni fermée, et qu'elles ne réclament aucun travail d'entretien de la municipalité.

R-25-2017 Vente pour taxes

Considérant que chaque année, sur demande du conseil, la secrétaire-trésorière et directrice générale doit préparer la liste des arrérages de taxes en vue de la vente d'immeubles ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Pascal Smith et unanimement résolu d'établir ladite liste et que tous les arrérages soient expédiés à la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-du-Richelieu, pour vente d'immeubles pour arrérages de taxes. Il en sera de même pour les noms de propriétaires apparaissant sur les listes de la Commission scolaire des patriotes ;

Il est également résolu que madame Sylvie Burelle ou madame Nancy Bélanger sont nommées pour agir au nom de la municipalité lors de la vente pour taxes des immeubles concernés.

R-26-2017 Acquisition de logiciels – PG Solutions

Considérant que la municipalité désire devenir une municipalité intelligente en offrant à l'ensemble des citoyens un nouveau logiciel de gestion qui permettra l'accessibilité à tous les services offerts par la Municipalité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ;

Considérant que l'achat des logiciels Voilà-Portail citoyen, mobilité et Accès Cité Loisirs était encore à l'étude lors de l'adoption du budget ;

Considérant que le coût de 19 765\$ pour l'acquisition des deux logiciels, la mobilité pour l'Accès Territoire ainsi que la préparation, la configuration, l'installation et la formation n'est pas prévu au budget ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que cette dépense soit payée à même le surplus accumulé non budgété de la municipalité.

R-27-2017 Adhésion au Programme PAIR

Considérant que l'implantation du programme PAIR a été ciblée comme étant un service possible à offrir à nos aînés ;

Considérant que pour donner suite à des discussions avec l'organisme offrant ce programme soit le Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe, il y a possibilité d'offrir ce service sur le territoire de la municipalité ;

Considérant que ce service consiste de téléphoner à l'aîné qui en fait la demande, chaque jour, afin de s'assurer que tout va bien ;

Considérant que si le bénéficiaire du service ne répond pas à l'appel et au rappel, un signalement est effectué afin de s'assurer de la sécurité de celui-ci ;

Considérant que des frais d'adhésion de 40 \$ par bénéficiaire sont exigibles en plus des frais de déplacement encourus pour l'ouverture du dossier ;

Considérant que le député Simon Jolin-Barette s'est engagé à rembourser les sommes déboursés jusqu'à concurrence de 400\$ pour notre municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu adhère au programme PAIR ;

Que monsieur Jean Murray, maire est autorisé à signer au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à l'implantation de ce programme ;

Que lorsque toutes les formalités seront effectuées, la Municipalité s'engage à publiciser le service auprès de sa population.

R-28-2017 Subvention accordée – amélioration du réseau routier

Considérant que le conseil approuve les dépenses pour les travaux d'amélioration de chaussée, de gravelage, ainsi que du revêtement mécanisé sur le rang des Quatorze, les montées Blanchard et Deslauriers pour un montant subventionné de 7 947\$;

Considérant que les travaux ont été exécutés conformément aux exigences du ministère des Transports ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

R-29-2017 Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout pluvial et de chaussées

Considérant qu'un mandat a été donné à la firme Comeau Experts-Conseils pour la préparation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout pluvial et de chaussées ;

Considérant que le plan a été préparé selon le Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Pascal Smith et unanimement résolu que le conseil accepte le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout pluvial et de chaussées tel que déposé par la firme Comeau Experts-Conseils le 18 janvier 2017.

R-30-2017 Taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ)

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Considérant que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Considérant que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Considérant que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Considérant que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Considérant que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu affecte une somme d'environ 700 000\$ de la taxe fédérale d'accise sur l'essence aux travaux de renouvellement d'une conduite d'eau potable sur la montée Verchères, tronçon situé entre le rang des Trente et le rang des Quatorze, selon les exigences de la T.E.C.Q. ;

Également, la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux à la priorité 2, comporte les coûts véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles, pour la réalisation de notre plan d'intervention des infrastructures, le préambule fait partie intégrante de la résolution.

R-31-2017 Offre de service – Plan et devis - Cuisine communautaire

Considérant que la municipalité désire procéder à une demande de soumissions publiques pour la rénovation de la cuisine communautaire ;

Considérant l'offre de service déposé par madame Josianne Girard, Designer d'intérieur - Cuisiniste de la firme JOG Concept 3D pour la planification, la préparation des plans et devis, ainsi que le suivi des travaux ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que madame Sylvie Burelle, directrice générale, monsieur Yvon Tardy, directeur des travaux techniques sont mandatés pour procéder aux demandes de soumissions pour la réalisation de la cuisine communautaire conformément aux plans et devis préparés par madame Josianne Girard.

R-32-2017 Appui à la Municipalité de l'Île d'Anticosti concernant les projets de forages pétroliers et gaziers sur son territoire

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques a émis, le 15 juin 2016, un certificat d'autorisation pour réaliser trois forages avec fracturation hydraulique sur le territoire de la municipalité de l'Île d'Anticosti ;

Considérant que la preuve scientifique prépondérante montre que l'usage de cette technique comporte des risques majeurs pour l'eau potable, l'environnement ainsi que pour la santé et la sécurité des résidents et qu'il est susceptible de compromettre le développement économique et social de la communauté, qui repose en grande partie sur les activités de chasse et de pêche ;

Considérant que les forages avec fracturation hydraulique peuvent avoir des effets délétères importants sur les ressources hydriques de l'île, dont la dissémination de contaminants dans les rivières à saumon et ultimement dans le fleuve Saint-Laurent, alors que le saumon de l'Atlantique connaît déjà un déclin important ;

Considérant que la municipalité de l'Île-d'Anticosti et la MRC de la Minganie ont clairement exprimé leur opposition aux projets de forage, projets qui ont été autorisés sans véritable consultation auprès des élus-e-s directement concernés, ce qui constitue une violation claire des principes énoncés dans la *Loi sur le développement durable* ;

Considérant que le ministère a accordé l'autorisation en passant outre aux obligations constitutionnelles de consultation et d'accommodement des Premières nations présentes sur le territoire de la Minganie ;

Considérant que la municipalité de l'Île-d'Anticosti, la MRC de la Minganie et les Premières nations concernées ont entrepris des démarches pour contester cette autorisation ;

Considérant que les enjeux soulevés par cette contestation dépassent de loin les intérêts et préoccupations des seuls résidents de la municipalité de l'Île-d'Anticosti et de la MRC de la Minganie, mais touchent tous les citoyens et citoyennes de toutes les municipalités du Québec ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par monsieur Pascal Smith et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu demande à la Fédération québécoise des Municipalités :

D'appuyer les démarches entreprises par la municipalité de l'Île d'Anticosti, la MRC de la Minganie et les Premières nations pour l'annulation du certificat d'autorisation ;

D'appeler toutes les municipalités qui sont membres de la Fédération à soutenir activement la lutte menée par la municipalité de l'Île-d'Anticosti, la MRC de la Minganie et les Premières nations.

R-33-2017 Demande de consultation publique sur la sécurité nautique sur la rivière Richelieu

Considérant que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire améliorer sécurité nautique sur la rivière Richelieu ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a fait plusieurs demandes afin que soit améliorée la sécurité et que la vitesse soit réglementée sur la rivière Richelieu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu demande au député fédéral, monsieur Xavier Barsalou-Duval, qu'une consultation publique soit tenue pour une demande de restriction du bureau de sécurité nautique sur la rivière Richelieu.

R-34-2017 Démission d'un pompier à temps partiel

Considérant que monsieur Michel Robert désire quitter ses fonctions de pompier à temps partiel et premier répondant de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu pour des raisons personnelles ;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie de notre municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil accepte avec regret cette démission;

Il est également résolu que l'équipe municipale se joigne à l'équipe des pompiers pour remercier monsieur Michel Robert pour son engagement pour toutes les années au service des siens et le félicite pour l'excellent travail accompli.

R-35-2017 Démission d'un pompier à temps partiel

Considérant que monsieur Jean Charbonneau désire quitter ses fonctions de pompier à temps partiel et premier répondant de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu pour des raisons de déménagement ;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie de notre municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil accepte avec regret cette démission;

Il est également résolu que l'équipe municipale se joigne à l'équipe des pompiers pour remercier monsieur Jean Charbonneau pour son engagement pour toutes les années au service des siens et le félicite pour l'excellent travail accompli.

R-36-2017 Démission d'un pompier à temps partiel

Considérant que monsieur Franck Thouvenin désire quitter ses fonctions de pompier à temps partiel et premier répondant de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu pour des raisons de déménagement ;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie de notre municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil accepte avec regret cette démission;

Il est également résolu que l'équipe municipale se joigne à l'équipe des pompiers pour remercier monsieur Franck Thouvenin pour son engagement pour toutes les années au service des siens et le félicite pour l'excellent travail accompli.

R-37-2017 Démission d'un pompier à temps partiel

Considérant que monsieur Patrick Sénécal désire quitter ses fonctions de pompier à temps partiel de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu pour des raisons de non-disponibilités ;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie de notre municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil accepte avec regret cette démission;

Il est également résolu que l'équipe municipale se joigne à l'équipe des pompiers pour remercier monsieur Patrick Sénécal pour son engagement pour toutes les années au service des siens et le félicite pour l'excellent travail accompli.

R-38-2017 Nomination – Pompiers à temps partiel

Considérant que des postes de pompiers sont laissés vacants suite aux démissions ;

Considérant la recommandation de Monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie de notre municipalité ;

Considérant que Monsieur Alexandre Thiffault, résident de la rue Tanguay, s'engage à suivre la formation appropriée, soit le cours pompier 1, de l'École Nationale des Pompiers du Québec (ENPQ) dans l'année qui suit ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par monsieur Pascal Smith et unanimement résolu que Monsieur Alexandre Thiffault, soit nommé pompier à temps partiel de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

R-39-2017 Nomination – Pompiers à temps partiel

Considérant que des postes de pompiers sont laissés vacants suite aux démissions ;

Considérant la recommandation de Monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie de notre municipalité ;

Considérant que Monsieur Alexandre Séguin-Beaucage, résident de la rue Tanguay, s'engage à suivre la formation appropriée, soit le cours pompier 1, de l'École Nationale des Pompiers du Québec (ENPQ) dans l'année qui suit ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par monsieur Pascal Smith et unanimement résolu que Monsieur Alexandre Séguin-Beaucage soit nommé pompier à temps partiel de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

R-40-2017 Nomination – Pompiers à temps partiel

Considérant que des postes de pompiers sont laissés vacants suite aux démissions ;

Considérant la recommandation de Monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie de notre municipalité ;

Considérant que Monsieur Patrick Comeau, résident de la rue Verchères, s'engage à suivre la formation appropriée, soit le cours pompier 1, de l'École Nationale des Pompiers du Québec (ENPQ) dans l'année qui suit ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par monsieur Pascal Smith et unanimement résolu que Monsieur Patrick Comeau soit nommé pompier à temps partiel de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

R41-2017 Nomination – Pompiers à temps partiel

Considérant que des postes de pompiers sont laissés vacants suite aux démissions ;

Considérant la recommandation de Monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie de notre municipalité ;

Considérant que Monsieur Marc Lavoie, résident de la rue Charron, s'engage à suivre la formation appropriée, soit le cours pompier 1, de l'École Nationale des Pompiers du Québec (ENPQ) dans l'année qui suit ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par monsieur Pascal Smith et unanimement résolu que Monsieur Marc Lavoie soit nommé pompier à temps partiel de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

R-42-2017 Nomination d'un officier

Considérant que Monsieur Michel Robert a démissionné de son poste de directeur adjoint;

Considérant la recommandation de Monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie de notre municipalité ;

Considérant que ce poste ne peut être laissé vacant ;

Considérant que Monsieur John Bradley, présentement assistant-directeur possède les formations adéquates et requises pour ce poste ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par monsieur Pascal Smith et unanimement résolu que monsieur Bradley soit nommé directeur adjoint (matricule-102) de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

R-43-2017 Nomination – membre du C.C.E.

Considérant l'article 2.3 du règlement sur le comité consultatif en environnement concernant le remplacement d'un membre du comité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil nomme Monsieur Simon Drouin, membre du C.C.E. en remplacement de monsieur Éric Houle, et ce jusqu'à la prochaine nomination des membres prévue au début de l'année 2018.

R-44-2017 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que la séance soit levée.



Jean Murray

Maire



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-17-2017, R-26-2017, R-28-2017, R-29-2017, R-30-2017, R-31-2017, R-38-2017, R-39-2017, R-40-2017, R-41-2017, R-42-2017 et R-43-2017.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 8^e jour de février 2017.



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale